

30 avril 2013

Intervention de Nabil Adghoghi

Le Maroc plaide en permanence en faveur de l'émergence d'un nouvel ordre économique arabe, susceptible de permettre aux pays de la région de relever les défis du développement et de faire face aux retombées de la crise économique mondiale.

La situation contrastée des économies arabes, entre celles en phase d'émergence (comme le Maroc et l'Égypte) et celles disposant de ressources financières importantes (comme celles des pays du Golfe) devrait être appréhendée comme un levier pour davantage de complémentarités, davantage d'investissements et de flux commerciaux et, en fin de compte, davantage de compétitivité globale des économies arabes.

Cette vision découle des enseignements tirés des expériences vécues dans le cadre du Nafta, de l'UE et de l'Asean, où les économies matures avaient gagné des points de croissance supplémentaire grâce précisément à l'effort de rattrapage des économies en transition.

Pour le Maroc, une telle dynamique a vocation aussi à faire intégrer les économies arabes encore en phase d'ouverture (comme l'Algérie et la Libye) dans le circuit économique arabe et, partant, international. Elle avait vocation enfin à donner une expression tangible et pragmatique à l'esprit de solidarité arabe et à servir de modèle pionnier en matière de coopération Sud-Sud.

C'est à partir de cette perspective qu'on pourrait appréhender l'initiative du Maroc de lancer l'Accord d'Agadir, en 2001, entre quatre pays arabes et qui demeure ouvert à tout autre pays arabe dès lors qu'il souscrit à certains pré requis (OMC et AA).

C'est dans ce contexte également qu'il faudrait apprécier l'évolution récente des relations entre le Maroc et le CCG, suite à l'offre présentée par ce groupement, en mai 2011, pour que le Maroc intègre cette organisation.

Pour le Maroc, cette offre d'adhésion était appréciée de quatre manières :

- Sur le plan diplomatique, elle représentait une marque de reconnaissance concernant la pertinence de la posture stratégique du Royaume du Maroc et de son interaction avec plusieurs partenaires et groupements régionaux, à savoir le Maghreb, la Méditerranée, l'Europe, la Turquie, les Etats Unis et l'Afrique.

- Sur le plan politique, cette offre, intervenant dans le contexte du printemps arabe, est appréciée comme un signe de reconnaissance à la dynamique réformatrice menée sous la conduite active de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Elle est venue conforter le credo fondateur de notre pays et qui consiste à promouvoir l'évolution dans la continuité.
- Sur le plan économique, elle confortait le choix fait par le Maroc de faire de l'ouverture le credo fondateur de son économie, de développer un réseau d'accords de libre échange et de s'ériger comme une plateforme régionale de production et d'investissements.
- Sur le plan économique aussi, cette offre est venue consacrer le niveau d'attractivité de l'économie marocaine des IED, notamment provenant des pays du Golfe.
- Enfin, sur le plan arabe, cette offre de la part des pays du CCG était une marque de reconnaissance de la position de pondération et le rôle fédérateur que le Maroc a toujours joué sur la scène arabe.

En réponse à cette offre, le Maroc avait préconisé une démarche graduelle et progressive vis-à-vis du CCG, en proposant comme alternative un partenariat optimal avec ce groupement régional.

Deux considérations fondamentales avaient inspiré ce choix :

- L'appartenance maghrébine du Maroc, en tant que principale projection stratégique du Royaume. Cette projection figure dans la nouvelle Constitution du Royaume.
- 
- Le choix de société fait par le Maroc étant fondamentalement différent de celui fait par les pays du Golfe. Dans ce sens, il est important de rappeler que toute construction intégrationniste suppose comme pré requis fondamental un minimum de convergence institutionnelle, normative et politique.

La tournée effectuée, en octobre 2012, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait permis de définir les paramètres fondamentaux de ce partenariat stratégique et avait permis surtout l'adhésion des pays du Golfe à la vision

formulée depuis le départ par notre pays ; à savoir un partenariat spécial au lieu d'une adhésion.

D'ailleurs, la même offre a été officiellement formulée par les pays du CCG pour la Jordanie.

Un mois plus tard, le 7 novembre 2012, le Maroc et les pays du CCG ont conclu, à Manama un plan d'action pour la période 2012/2017.

Lors de cette rencontre, les ministres ont défini les domaines de coopération, les objectifs, les orientations générales et les moyens à mettre en œuvre. Il a été décidé la constitution de groupes de travail chargés de prospecter les domaines de coopération au niveau des secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, du transport, des télécommunications, des énergies renouvelables, du tourisme, de l'enseignement, de la recherche scientifique, des médias, de la jeunesse et des sports, en plus de la coopération judiciaire.

Il a aussi été convenu de la tenue, chaque année, d'une réunion entre les Ministres des Affaires étrangères des pays du CCG et du Maroc.

Le Maroc essaie de dupliquer le même modèle partenarial qu'il a développé avec l'UE ; un Conseil d'Association qui se réunit annuellement et des sous comités thématiques. De même, et à l'image de MEDA, l'accompagnement financier (1,25 milliard de dollars sur 5 ans) est traité selon des procédures spécifiques arrêtées au Ministère de l'Economie et Finances.

Sur ce point, la nature des projets proposés a pris en compte «l'orientation sectorielle des investissements de ces pays au Maroc»:

- Les projets d'irrigation dans la région du Nord.
- Une partie des autoroutes Oujda Nador et Taza Hoceima
- Des barrages à Errachidia et Hoceima.
- L'extension du port de Safi, et la réalisation du port de Nador.
- La construction de trois CHU à Oujda, Tanger et Agadir.

D'une manière générale, le Maroc et les pays du CCG ont des vues totalement convergentes sur les questions qui interpellent le Monde Arabe ; urgence d'une transition en Syrie, solution de deux Etats au Proche Orient,

relations équilibrées avec les pays du voisinage arabe (Turquie) et non ingérence de ces pays dans les affaires internes des pays arabes (Iran).

Dans le même sens, le Maroc et les pays du CCG ont des vues identiques s'agissant de la dimension économique, dans le sens où quatre de ces pays se sont engagés à accompagner la mise en œuvre des projets d'infrastructure au Maroc (250 millions de dollars chacun sur cinq ans). Ils se sont aussi engagés à encourager les investissements directs au Maroc et à faciliter l'accès au marché pour les produits marocains.

Tout cela laisse entrevoir un bon potentiel d'évolution et de progression de ce partenariat avancé que le Maroc cherche à développer avec les pays du CCG.